

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

~~~~~

SÉANCE DU 13 AVRIL 2015

~~~~~

Présents :

M. Daniel LACRAMPE, Président,
M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,
Mme Ing-On TORCAL, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Robert BAREILLE,
Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Véronique PEBEYRE.

Délégations de vote :

- Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT,
- Mme Araceli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL,
- Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Pierre SERENA,
- M. Jacques NAYA donne pouvoir à Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
- M. André VIGNOT donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA,
- Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

~~~~~

## 2A - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - VILLE D'OLORON STE-MARIE

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA expose que l'exécution du Budget 2014, y compris les reports et affectations de 2013, se présente schématiquement de la manière suivante :

Il est précisé que ces données sont conformes au compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Municipal. A savoir un déficit global de clôture ou fonds de roulement égal à 458 897.95 €. En intégrant les restes à réaliser (qui ne sont pas pris en compte dans le compte de gestion), le résultat s'établit à un excédent de 16 566.13 €.

|                                     | <b>Dépenses</b>      | <b>Recettes</b>      | <b>Résultat</b>     |
|-------------------------------------|----------------------|----------------------|---------------------|
| Investissement                      | 3 067 373.41         | 3 855 163.79         | 787 790.38          |
| Déficit reporté                     | 1 773 066.57         |                      |                     |
| Total investissement de clôture     | 4 840 439.98         | 3 855 163.79         | -985 276.19         |
| Fonctionnement                      | 12 949 334.93        | 13 475 713.17        | 526 378.24          |
| Excédent reporté                    |                      |                      |                     |
| Total fonctionnement de clôture     | 12 949 334.93        | 13 475 713.17        | 526 378.24          |
| Résultat de clôture                 | <b>17 789 774.91</b> | <b>17 330 876.96</b> | <b>- 458 897.95</b> |
| Restes à réaliser en investissement | 715 500.00           | 1 190 964.08         | 475 464.08          |
| Résultat de clôture avec RAR        | <b>18 505 274.91</b> | <b>18 521 841.04</b> | <b>16 566.13</b>    |

## I. L'EXECUTION BUDGETAIRE :

### 1 – La section de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement de clôture de 2014 s'établit à 526 378.24 €.

#### Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice (hors travaux en régie) :

Ces dépenses réelles sont celles qui impactent la trésorerie. Elles ne comprennent donc pas les amortissements, les valeurs et plus-values des biens cédés, ni les fournitures pour travaux en régie. Par contre, elles prennent en compte les charges rattachées à l'exercice.

Elles s'élèvent à 11 633 242.45 € contre 10 936 884.52 € en 2013, soit une évolution de 6.37 %.

#### Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice (hors cession des immobilisations) :

Elles sont constituées des recettes qui impactent la trésorerie moins les recettes de cession d'immobilisation (compte 775).

Elles s'élèvent à 12 661 002.30 € à comparer à 12 531 821.79 € en 2013 soit une évolution de 1.03 %.

## **2 – La section d'investissement**

Elle présente un solde d'exécution négatif de clôture de 985 276.19 € qui sera couvert (partiellement) en 2015 par l'affectation des résultats de fonctionnement.

En 2015, l'excédent 2014 de la section de fonctionnement soit 526 378.24 € sera totalement affecté en investissement conformément à la réglementation et viendra couvrir ce déficit reporté. Le solde soit – 458 897.95€ qui représente le déficit global de clôture devra être couvert par des ressources du budget 2015.

### **Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice :**

Ces dépenses comprennent :

- Les dépenses d'équipement représentent 1 788 162.27 € soit un montant modeste pour ne pas avoir à emprunter et, ainsi, recouvrer des marges de manœuvres. Les restes à réaliser (RAR) qui correspondent à la différence entre les sommes engagées et les sommes mandatées s'élèvent à 715 500 €. Les RAR, constatés au CA 2014, seront repris au Budget Primitif 2015.
- Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 2 879 547.12 €. Elles correspondent aux dépenses d'équipement plus le remboursement du capital des emprunts qui s'établit à 1 058 136.04 €.

### **Les recettes réelles d'investissement de l'exercice :**

Elles représentent 2 698 804.53 €.

Dans le détail on trouve notamment :

- Subventions : 326 541.43€.
- Dotations (FCTVA, Taxe d'Aménagement) : 511 008.83 €.
- Affectation 2014 : 1 554 472.12 €.

On doit noter que le seul emprunt rentré en 2014 qui s'élève à 300 000 € correspond à un contrat signé par l'ancienne municipalité. En 2013, quelques 1 200 000 € avaient dû être empruntés.

## **II. LA SITUATION FINANCIERE :**

### **1 – L'endettement**

A la date du 31/12/2014, l'encours de la dette s'établit à 13 537 621 €, à comparer à 14 280 653 € au 01/01/2014 avec une baisse conséquente de 5.20 % .

Le taux d'intérêt moyen constaté s'établit à 2.61% contre 2.60 % en 2013.

Le principal ratio d'analyse financière reste néanmoins le ratio dit de solvabilité ou de capacité de désendettement. Ce dernier est égal à l'encours de la dette/rapporté à l'épargne brute. Il s'établit à 13.17 années fin 2014, le seuil d'alerte étant fixé à 15 ans. Dans cet esprit, des dispositions ont été prises sur le budget 2015 pour améliorer ce ratio en baissant encore la dette et en stimulant les recettes ordinaires.

## 2 – L'autofinancement

L'épargne brute (capacité d'autofinancement) s'établit à 1 027 760 € .

Rappelons que le calcul se fait en retirant aux recettes réelles de fonctionnement, les dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne nette (épargne brute – capital des emprunts) s'établit à – 30 376 €.

Dans les deux cas sur l'épargne brute et sur l'épargne nette, des dispositions vigoureuses ont été prises sur le budget 2015 pour stimuler ces épargnes et mieux financer l'investissement en jouant sur la baisse continue de l'endettement et la stimulation de nouvelles recettes ordinaires.

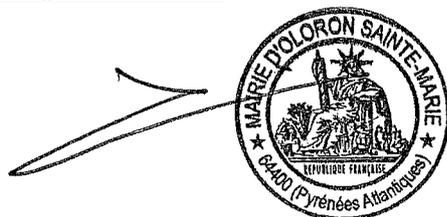
Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Où cet exposé, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, par **24 voix pour et 8 voix contre** (M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Véronique PEBEYRE),

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2014 du budget général qui est conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Receveur Municipal voté précédemment.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 13 avril 2015.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 18/ 04/ 2015



LE MAIRE,

A long, sweeping handwritten signature in black ink, identifying the Mayor.

Hervé LUCBÉREILH

